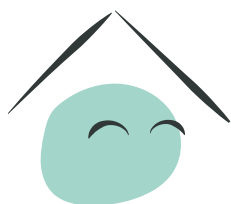


MaPrimeRénov'

Le mode d'emploi

UNE AIDE UNIQUE
POUR TOUS LES PROJETS
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

SEPTEMBRE 2025

France Rénov', la rénovation énergétique pour tous

P. 3

MaPrimeRénov' : une aide unique qui s'adapte à ma situation

P. 4

MaPrimeRénov'
pour les propriétaires
occupants

P. 5

MaPrimeRénov'
pour les propriétaires
bailleurs

P. 7

MaPrimeRénov'
pour
les copropriétaires

P. 9

À quelle aide ai-je droit ?

P. 11

Déterminez le montant de votre prime selon votre niveau de revenus et votre projet de rénovation.

AVANT-PROPOS

La rénovation énergétique est le meilleur moyen de diminuer votre consommation d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre tout en gagnant en confort dans votre logement et en réalisant un geste pour l'environnement.

Lorsque l'on souhaite entreprendre ce type de travaux, il n'est pas toujours évident de savoir comment s'y prendre, par où commencer, vers qui se tourner et à qui faire confiance.

Ce mode d'emploi contient de nombreuses informations et de bons conseils :
tout ce que vous devez savoir avant de vous lancer.

→ Vous pouvez dès à présent prendre rendez vous avec un conseiller France Rénov', qui répondra à toutes vos questions et vous aidera à construire votre projet de travaux.

Pour trouver un conseiller et pour plus d'informations : rendez-vous sur **france-renov.gouv.fr**.



France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, est là pour vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de votre projet.

L'étiquette énergétique de votre logement

Il est important de connaître l'étiquette énergétique de votre logement, afin de réaliser les travaux les plus adaptés à ses besoins. Votre conseiller France Rénov' pourra vous indiquer si vous avez besoin de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un audit énergétique.



France Rénov'

La rénovation énergétique pour tous



Service public d'information et de conseil sur la rénovation de l'habitat, France Rénov' vous accompagne dans vos travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de votre logement.

Un conseil à chaque étape de votre projet

Les conseillers du réseau France Rénov', présents sur l'ensemble du territoire, peuvent **vous renseigner et vous conseiller gratuitement**. Ils vous permettront d'obtenir un avis indépendant pour préparer sereinement votre projet. Ils peuvent également vous orienter vers les bons professionnels.

Rénovez en toute tranquillité et sans arnaque

Afin de vous prémunir des pratiques frauduleuses, nous vous invitons à ne pas vous précipiter et à bien préparer votre projet. Il est ainsi recommandé de **faire réaliser plusieurs devis par des artisans RGE différents** pour comparer les offres et de vous renseigner auprès d'un conseiller France Rénov' pour s'assurer que les travaux sont adaptés aux besoins de votre logement.

600

Espaces conseil partout en France

2 700

conseillers France Rénov'

4 bonnes raisons de rénover



→ Confort

Rester au chaud en hiver, au frais en été et lutter contre l'humidité.



→ Économie

Réduire vos factures de chauffage et le financement des travaux grâce aux aides publiques.



→ Environnement

Participer à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.



→ Investissement

Valoriser votre bien et anticiper les interdictions de location des logements énergivores.

MaPrimeRénov'

Une aide unique qui s'adapte à ma situation

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France.

Une aide ouverte à tous

MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

La demande d'aide MaPrimeRénov' s'effectue en ligne avant le début des travaux. L'aide vous est versée après la fin des travaux.

Avant les travaux, vous pouvez réaliser une évaluation de votre logement : un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un audit énergétique. Cette cartographie de votre logement vous permettra de savoir quels travaux sont les plus adaptés. Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, l'audit est obligatoire et sera réalisé par Mon Accompagnateur Rénov'.



La rénovation par geste

MaPrimeRénov' permet de financer une rénovation par geste. Vous pouvez réaliser un ou plusieurs de ces travaux :

- travaux d'isolation (murs, toit ou menuiseries) et ventilation;
- installation d'un chauffage écologique et économe;
- installation d'un chauffe-eau écologique et économe.

Un accompagnement pour soutenir les rénovations d'ampleur

Les ménages souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation d'ampleur, c'est-à-dire permettant un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques, bénéficient d'un **accompagnement systématique et d'une aide financière plus importante.**

→ Découvrez le Parcours accompagné et vos conditions d'éligibilité dans le chapitre « À quelle aide ai-je droit ? »



MaPrimeRénov'

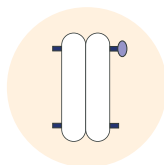
pour les propriétaires occupants

Depuis 2020, MaPrimeRénov' finance les travaux de rénovation énergétique dans votre logement, afin de vous permettre de gagner en confort tout en réduisant significativement vos factures énergétiques.

Votre logement est concerné par l'aide si :

- ✓ vous en êtes le **propriétaire** ou **l'usufruitier** ;
- ✓ il a été construit il y a **au moins 15 ans** et vous l'occupez à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an) ;
- ✓ vous faites réaliser les travaux par une **entreprise qualifiée RGE** (label Reconnu garant de l'environnement) ;
- ✓ vous continuez de vivre pendant 3 années dans votre logement après la réception de la prime (uniquement pour une rénovation d'ampleur).

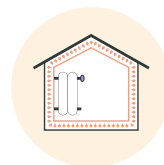
QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Changement
du système
de chauffage



→ Isolation



→ Rénovation
d'ampleur
(isolation, chauffage
et ventilation)

Quelle aide ?

MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation et à votre projet de travaux :

- **MaPrimeRénov'** peut financer jusqu'à **80 %** des travaux pour une rénovation d'ampleur (dans un plafond de travaux de **40 000 €** maximum).
- **MaPrimeRénov'** finance des travaux d'isolation et/ou l'installation d'un mode de chauffage ou chauffe-eau moins polluant et plus économe.
- **MaPrimeRénov'** est cumulable avec les aides locales distribuées par les collectivités.

Afin de savoir à quelles aides vous êtes éligible, vous pouvez utiliser **le simulateur du site France Rénov'** ou vous reporter au chapitre « **À quelle aide ai-je droit ?** »



Les 5 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître les aides auxquelles j'ai droit. Je trouve le conseiller le plus proche de chez moi sur le site france-renov.gouv.fr.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.

3

Je dépose ma demande d'aide avec mes devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE).



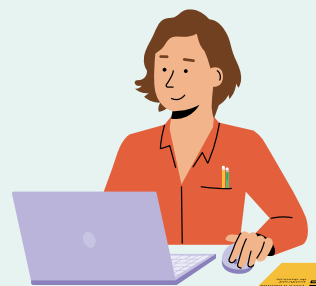
4

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.



5

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.

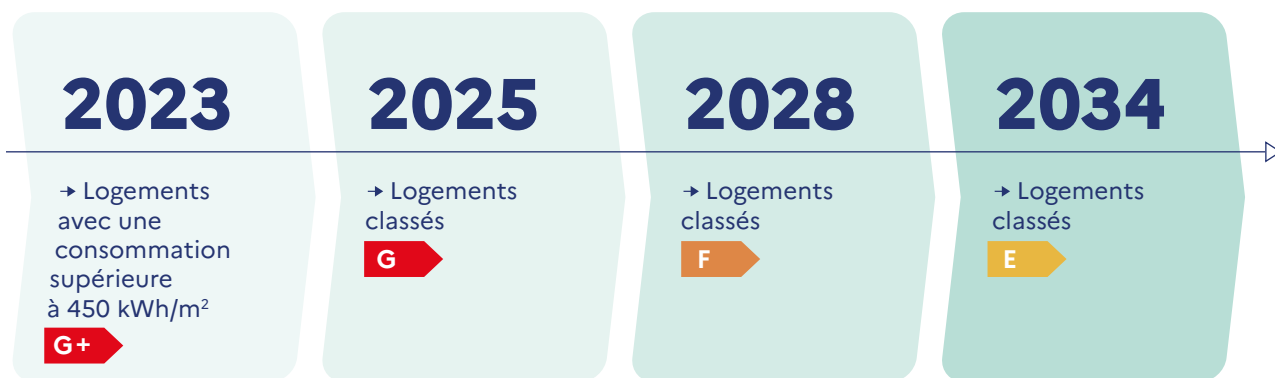


MaPrimeRénov'

pour les propriétaires bailleurs

MaPrimeRénov' est accessible aux propriétaires bailleurs. À horizon 2034, tous les logements énergivores (E, F et G) seront interdits à la location : l'élévation du seuil d'exigence de votre diagnostic de performance énergétique (DPE) sera progressive, pour vous permettre de réaliser les travaux de rénovation énergétique de votre bien.

Interdiction à la location des passoires énergétiques*



*Étiquettes selon le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Votre bien est concerné par l'aide si :

- ✓ vous en êtes le **propriétaire** ou l'**usufruitier** ;
- ✓ il a été construit il y a **au moins 15 ans** et est occupé au titre de **résidence principale** par votre locataire (au moins 8 mois par an) ;

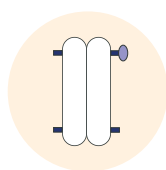
Par ailleurs, vous vous engagez à :

- prévenir votre locataire de la réalisation des travaux ;
- ne pas inclure le montant de la prime dans une future réévaluation du loyer ;
- louer le logement pendant une durée minimale de 6 ans ;
- faire réaliser les travaux par **une entreprise qualifiée RGE** (label Reconnu garant de l'environnement).

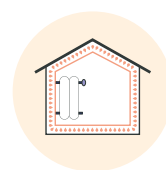
QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Isolation



→ Changement du système de chauffage



→ Rénovation d'ampleur (isolation, chauffage et ventilation)

Quelle aide ?

MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation et à votre projet de travaux :

- **MaPrimeRénov'** finance jusqu'à **80 %** des travaux pour une rénovation d'ampleur (dans un plafond de travaux de **40 000 €** maximum).
- **MaPrimeRénov'** finance des travaux d'isolation et/ou l'installation d'un mode de chauffage ou chauffe-eau écologique et économe.
- **MaPrimeRénov'** est cumulable avec les aides locales distribuées par les collectivités locales.

Afin de savoir à quelles aides et pour quel montant vous êtes éligible, vous pouvez utiliser **le simulateur du site France Rénov'** ou vous reporter au chapitre « **À quelle aide ai-je droit ?** »



MaPrimeRénov'

pour les copropriétaires

MaPrimeRénov' Copropriété finance les travaux des parties communes en copropriété permettant une amélioration de la consommation énergétique. C'est une aide collective qui bénéficie à tous les copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Attention : tous les autres travaux réalisés en parties privatives sont financés par les aides individuelles (MaPrimeRénov', aides locales, etc.), à la demande de chaque propriétaire.

Votre copropriété est concernée par l'aide si :

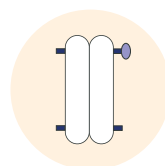
- ✓ elle est **immatriculée et à jour au registre national des copropriétés** ;
- ✓ elle a été construite **il y a plus de 15 ans** et est composée d'au moins **65 % de résidences principales** (pour une copropriété de 20 lots ou moins) ou d'au moins **75 % de résidences principales** (pour une copropriété de plus de 20 lots) ;
- ✓ le projet est suivi par **une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** et les travaux sont réalisés par un professionnel RGE ;
- ✓ les travaux sont réalisés dans les parties communes ou les parties privatives déclarées d'intérêt collectif (comme les fenêtres), et permettent **un gain énergétique d'au moins 35 %**.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Isolation
des façades

+



→ Changement
du système de
chauffage collectif

+



→ Étanchéité
du toit-terrasse

Quelle aide ?

MaPrimeRénov' Copropriété
finance jusqu'à

45 %

du montant des travaux
(dans un plafond
de travaux de 25 000 €
par logement).

Comment en bénéficier ?

Votre syndic de copropriété est votre **interlocuteur clé**. Il pilotera la préparation du projet de travaux, notamment :

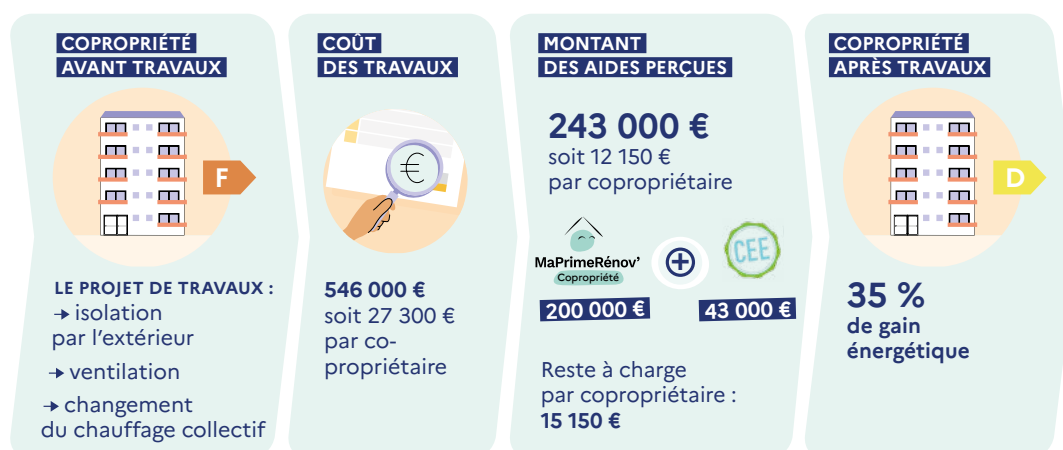
- la prise de contact avec un conseiller France Rénov',
- la constitution et le dépôt du dossier de demande d'aide,
- le choix et la coordination avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre (ce dernier étant obligatoire pour les travaux de plus de 100 000 €),
- le vote des travaux en assemblée générale et le suivi des travaux,
- la demande de la prime et sa répartition entre les copropriétaires en fonction de leur quote-part.

A noter

MaPrimeRénov' Copropriété doit être demandée par le **syndic de copropriété**. Il n'y a qu'un seul dossier de demande à déposer.



EXEMPLE DE RÉNOVATION D'UNE COPROPRIÉTÉ DE 20 LOGEMENTS



À quelle aide ai-je droit ?

MaPrimeRénov' s'adapte à votre **projet de rénovation** et dépend de votre **niveau de revenus**.

Si vous optez pour un projet de rénovation d'ampleur, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'aides plus importantes.

Pour connaître l'aide à laquelle vous avez droit, vous pouvez **consulter la fiche correspondante** à votre profil ci-après, ou vous **rendre dans un Espace conseil France Rénov'** pour un entretien avec un conseiller.*

* Ce mode d'emploi ne concerne pas les copropriétés.
Pour vous renseigner sur MaPrimeRénov' Copropriété, demandez à votre syndic de contacter un Espace conseil France Rénov'.



ÉTAPE 1

J'identifie mon profil selon mon niveau de revenus.

Plafonds de ressources en Île-de-France au 1^{er} janvier 2025

Nombre de personnes composant le ménage	Bleu (revenus très modestes)	Jaune (revenus modestes)	Violet (revenus intermédiaires)	Rose (revenus supérieurs)
1	23 768 €	28 933 €	40 404 €	supérieur à 40 404 €
2	34 884 €	42 463 €	59 394 €	supérieur à 59 394 €
3	41 893 €	51 000 €	71 060 €	supérieur à 71 060 €
4	48 914 €	59 549 €	83 637 €	supérieur à 83 637 €
5	55 961 €	68 123 €	95 758 €	supérieur à 95 758 €
par personne supplémentaire	+ 7 038 €	+ 8 568 €	+ 12 122 €	+ 12 122 €

Plafonds de ressources des autres territoires au 1^{er} janvier 2025

Nombre de personnes composant le ménage	Bleu (revenus très modestes)	Jaune (revenus modestes)	Violet (revenus intermédiaires)	Rose (revenus supérieurs)
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

ÉTAPE 2

Je détermine mon projet de rénovation :



RÉNOVATION PAR GESTE

ou



RÉNOVATION D'AMPLEUR

et je l'affine avec l'aide d'un conseiller France Rénov'.



JE TROUVE L'ESPACE
CONSEIL FRANCE RÉNOV'
LE PLUS PROCHE DE MOI

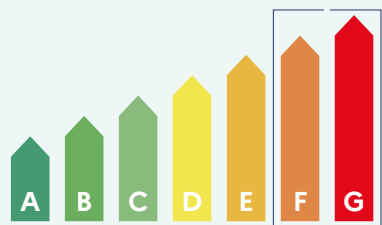
ÉTAPE 3

Pour une rénovation d'ampleur, je bénéficie d'un accompagnement sur mesure par un Accompagnateur Rénov' qui va réaliser un audit énergétique de mon logement.

Un audit énergétique de votre logement permet de comprendre ses fragilités et de savoir quels travaux sont les plus adaptés.

- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) permet de connaître l'étiquette de son logement. Il vous a été communiqué lorsque vous avez acheté votre logement et reste valable 10 ans. Vous pouvez également le faire réaliser par un diagnostiqueur.

- L'audit énergétique complète le DPE. Il propose plusieurs scénarios de travaux permettant d'améliorer la performance du logement, en indiquant l'étiquette énergétique qui sera obtenue après travaux.



PASSOIRES
ÉNERGÉTIQUES



Consultez l'annuaire disponible sur france-renov.gouv.fr pour trouver un diagnostiqueur certifié près de chez vous.

ÉTAPE 4

Je dépose mon dossier de demande MaPrimeRénov'.

Mon niveau de revenus

Mon projet de rénovation



VOS REVENUS

VOTRE PROJET

VOTRE DPE

VOTRE AIDE

très modestes
(TMO)Je réalise
une rénovation
par gesteDe **A**
à **G**Consultez la [Fiche n°01](#)Je réalise
une rénovation
d'ampleurEntre **E**
à **G**Consultez la [Fiche n°02](#)modestes
(MO)Je réalise
une rénovation
par gesteDe **A**
à **G**Consultez la [Fiche n°03](#)Je réalise
une rénovation
d'ampleurEntre **E**
à **G**Consultez la [Fiche n°04](#)intermédiaires
(INT)Je réalise
une rénovation
par gesteDe **A**
à **G**Consultez la [Fiche n°05](#)Je réalise
une rénovation
d'ampleurEntre **E**
à **G**Consultez la [Fiche n°06](#)supérieurs
(SUP)Je réalise
une rénovation
par gesteDe **A**
à **G**Consultez la [Fiche n°07](#)Je réalise
une rénovation
d'ampleurEntre **E**
à **G**Consultez la [Fiche n°08](#)

très modestes (TMO)



RÉNOVATION PAR GESTE

DPE

de A à G

Je réalise
une rénovation par geste.
Je suis éligible à **MaPrimeRénov'**.

MON AIDE

Une aide forfaitaire selon les travaux réalisés.
Consultez le montant des forfaits au verso

MaPrimeRénov'

est cumulable avec les **aides locales** des collectivités
et les **certificats d'économie d'énergie (CEE)**



n'est pas cumulable avec le forfait Parcours accompagné,
pour le financement des mêmes travaux

Je dépose mon dossier sur maprimerenov.gouv.fr

Je peux par ailleurs bénéficier
d'une avance allant jusqu'à 50 % du montant de l'aide.

Attention : en additionnant **MaPrimeRénov'** et les CEE que vous percevrez, votre prime ne pourra pas dépasser **90 % du montant TTC de vos travaux**. Les aides des collectivités peuvent s'ajouter, mais l'ensemble ne doit pas excéder le montant total des travaux.

Mes travaux

- **Que je vive en appartement ou en maison individuelle,**
je peux isoler mon logement, changer mon mode
de chauffage ou mon chauffe-eau.

Les équipements
et matériaux éligibles
doivent respecter certains
critères techniques.

Montants des primes pour des travaux réalisés de façon individuelle

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Montant MaPrimeRénov'	Montants approximatifs des CEE ¹
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	700 €
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	110 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	5 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	160 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	5 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	170 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	800 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	800 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	4 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	4 000 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	800 €
ISOLATION THERMIQUE		
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	11,5 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	11,5 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	12 €/m²
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	9 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	44 €/équipement
AUTRES TRAVAUX		
Audit énergétique hors obligation réglementaire* (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	-
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	-
Ventilation double flux	2 500 €	300 €

Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

*Réalisé par un professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou un diagnostiqueur certifié. Les architectes référencés ne doivent donc pas être nécessairement RGE pour réaliser l'audit énergétique.

¹ Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie.

très modestes (TMO)



RÉNOVATION D'AMPLEUR

DPE

de E à G

Je réalise une rénovation d'ampleur avec MaPrimeRénov'.

UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Une aide à hauteur de

80 %

du montant des travaux dans un plafond de :



30 000€ HT
pour un gain
de 2 étiquettes
énergétiques



40 000€ HT
pour un gain
de 3 étiquettes
énergétiques ou plus



Un accompagnement sur mesure pris en charge
à **100 %** dans un plafond de **2 000 € TTC**

Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, MaPrimeRénov'

- ☒ **est** cumulable avec les **aides locales** des collectivités
- ☒ **intègre** automatiquement la valorisation des **certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour n'avoir qu'un seul dossier à déposer
- ☒ **est** cumulable avec un **PTZ** pour l'achat de ma résidence principale

Je dépose mon dossier sur **monprojet.anah.gouv.fr**

Je peux bénéficier d'une avance sous certaines conditions.

Attention : en additionnant l'ensemble des aides que vous percevez pour vos travaux, votre prime ne pourra pas dépasser **le montant TTC de vos travaux.**

Mes travaux

Je réalise une rénovation d'ampleur (par exemple, à la fois le chauffage, l'isolation et la ventilation) afin d'améliorer significativement le confort et la performance énergétique de mon logement.

Mon programme de travaux :

- ✓ **doit comprendre au moins deux gestes d'isolation :** murs, fenêtres/menuiserie, sols ou toiture ;
- ✓ **doit permettre un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques ;**
- ✓ **ne doit pas intégrer l'installation d'une chaudière à gaz ou le maintien d'un chauffage fonctionnant au fioul.**

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

Mes avantages

Je bénéficie d'une aide plus importante et d'un accompagnement sur mesure par un Accompagnateur Rénov' agréé.

Il intervient sur les volets :

- **Technique** : réalisation de l'audit, conseil aux travaux.
- **Financier** : plan de financement mobilisant les aides nationales, locales et complémentaires (caisses de retraite, etc.).
- **Administratif** : assistance dans la réalisation des démarches pour déposer les aides, sélectionner les devis, etc.
- **Social** : situations de précarité énergétique, de dégradation avancée du logement ou besoin d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un **Accompagnateur Rénov'**.



JE TROUVE L'ESPACE
CONSEIL FRANCE RÉNOV'
LE PLUS PROCHE DE MOI

MES NOTES



Je réalise
une rénovation par geste.
Je suis éligible à **MaPrimeRénov'**.

MON AIDE

Une aide forfaitaire selon les travaux réalisés.
Consultez le montant des forfaits au verso

MaPrimeRénov'

est cumulable avec les **aides locales** des collectivités
et les **certificats d'économie d'énergie** (CEE)



n'est pas cumulable avec le forfait Parcours accompagné,
pour le financement des mêmes travaux

Je dépose mon dossier sur maprimerenov.gouv.fr

Attention : en additionnant **MaPrimeRénov'** et les CEE que vous percevrez, votre prime ne pourra pas dépasser **75 % du montant TTC de vos travaux**. Les aides des collectivités peuvent s'ajouter, mais l'ensemble ne doit pas excéder le montant total des travaux.

Mes travaux

- **Que je vive en appartement ou en maison individuelle**,
je peux isoler mon logement, changer mon mode
de chauffage ou mon chauffe-eau.

Les équipements
et matériaux éligibles
doivent respecter certains
critères techniques.

Montants des primes pour des travaux réalisés de façon individuelle

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Montant MaPrimeRénov'	Montants approximatifs des CEE ¹
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	800 €	700 €
Chauffe-eau thermodynamique	800 €	100 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	4 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	9 000 €	5 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	3 000 €	140 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	8 000 €	5 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 000 €	150 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 000 €	800 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 000 €	800 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 150 €	4 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	3 850 €	4 000 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	750 €	800 €
ISOLATION THERMIQUE		
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	60 €/m²	10 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	20 €/m²	10 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	20 €/m²	11 €/m²
Isolation thermique des toitures terrasses	60 €/m²	7,5 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	80 €/équipement	38 €/équipement
AUTRES TRAVAUX		
Audit énergétique hors obligation réglementaire* (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	400 €	-
Dépose de cuve à fioul	800 €	-
Ventilation double flux	2 000 €	260 €

Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

*Réalisé par un professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou un diagnostiqueur certifié. Les architectes référencés ne doivent donc pas être nécessairement RGE pour réaliser l'audit énergétique.

¹ Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie.



Je réalise une rénovation d'ampleur avec MaPrimeRénov'.

UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Une aide à hauteur de

60 %

du montant des travaux dans un plafond de :



30 000€ HT
pour un gain
de 2 étiquettes
énergétiques



40 000€ HT
pour un gain
de 3 étiquettes
énergétiques ou plus



Un accompagnement sur mesure pris en charge
à **80 %** dans un plafond de **2 000 € TTC**

Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, MaPrimeRénov'

- ☒ **est** cumulable avec les **aides locales** des collectivités
- ☒ **intègre** automatiquement la valorisation des **certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour n'avoir qu'un seul dossier à déposer
- ☒ **est** cumulable avec un **PTZ** pour l'achat de ma résidence principale

Je dépose mon dossier sur **monprojet.anah.gouv.fr**

Je peux bénéficier d'une avance sous certaines conditions.

Attention : en additionnant l'ensemble des aides que vous percevez pour vos travaux, votre prime ne pourra pas dépasser **90 % du montant TTC de vos travaux.**

Mes travaux

Je réalise une rénovation d'ampleur (par exemple, à la fois le chauffage, l'isolation et la ventilation) afin d'améliorer significativement le confort et la performance énergétique de mon logement.

Mon programme de travaux :

- ✓ **doit comprendre au moins deux gestes d'isolation :** murs, fenêtres/menuiserie, sols ou toiture ;
- ✓ **doit permettre un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques ;**
- ✓ **ne doit pas intégrer l'installation d'une chaudière à gaz ou le maintien d'un chauffage fonctionnant au fioul.**

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

Mes avantages

Je bénéficie d'une aide plus importante et d'un accompagnement sur mesure par un Accompagnateur Rénov' agréé.

Il intervient sur les volets :

- **Technique** : réalisation de l'audit, conseil aux travaux.
- **Financier** : plan de financement mobilisant les aides nationales, locales et complémentaires (caisses de retraite, etc.).
- **Administratif** : assistance dans la réalisation des démarches pour déposer les aides, sélectionner les devis, etc.
- **Social** : situations de précarité énergétique, de dégradation avancée du logement ou besoin d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un **Accompagnateur Rénov'**.



JE TROUVE L'ESPACE
CONSEIL FRANCE RÉNOV'
LE PLUS PROCHE DE MOI

MES NOTES



Je réalise
une rénovation par geste.
Je suis éligible à **MaPrimeRénov'**.

MON AIDE



Une aide forfaitaire selon les travaux réalisés.
Consultez le montant des forfaits au verso

MaPrimeRénov'

- ☒ **est** cumulable avec les **aides locales** des collectivités et les **certificats d'économie d'énergie** (CEE)
- ☐ **n'est pas** cumulable avec le forfait Parcours accompagné, pour le financement des mêmes travaux

Je dépose mon dossier sur **maprimerenov.gouv.fr**

Attention : en additionnant **MaPrimeRénov'** et les CEE que vous percevrez, votre prime ne pourra pas dépasser **60 % du montant TTC de vos travaux**. Les aides des collectivités peuvent s'ajouter, mais l'ensemble ne doit pas excéder le montant total des travaux.

Mes travaux

- **Que je vive en appartement ou en maison individuelle**, je peux isoler mon logement, changer mon mode de chauffage ou mon chauffe-eau.

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

Montants des primes pour des travaux réalisés de façon individuelle

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	Montants approximatifs des CEE ¹
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	400 €	450 €
Chauffe-eau thermodynamique	400 €	100 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	3 000 €	2 500 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	6 000 €	5 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	2 000 €	140 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	4 000 €	5 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	1 000 €	150 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	500 €	500 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	750 €	500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	1 400 €	2 500 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	2 100 €	2 500 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	500 €	500 €
ISOLATION THERMIQUE		
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	40 €/m²	10 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	15 €/m²	10 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	15 €/m²	11 €/m²
Isolation thermique des toitures terrasses	40 €/m²	7,5 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	40 €/équipement	38 €/équipement
AUTRES TRAVAUX		
Audit énergétique hors obligation réglementaire* (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	300 €	-
Dépose de cuve à fioul	400 €	-
Ventilation double flux	1 500 €	260 €

Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

*Réalisé par un professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou un diagnostiqueur certifié. Les architectes référencés ne doivent donc pas être nécessairement RGE pour réaliser l'audit énergétique.

¹ Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie.



Je réalise une rénovation d'ampleur avec MaPrimeRénov'.

UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Une aide à hauteur de

45 %

du montant des travaux dans un plafond de :



30 000€ HT
pour un gain
de 2 étiquettes
énergétiques



40 000€ HT
pour un gain
de 3 étiquettes
énergétiques ou plus



Un accompagnement sur mesure pris en charge
à **40 %** dans un plafond de **2 000 € TTC**

Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, MaPrimeRénov'

- ☒ **est** cumulable avec les **aides locales** des collectivités
- ☒ **intègre** automatiquement la valorisation des **certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour n'avoir qu'un seul dossier à déposer
- ☒ **est** cumulable avec un **PTZ** pour l'achat de ma résidence principale

Je dépose mon dossier sur **maprimerenov.gouv.fr**

Attention : en additionnant l'ensemble des aides que vous percevez pour vos travaux, votre prime ne pourra pas dépasser **80 % du montant TTC de vos travaux.**

Mes travaux

Je réalise une rénovation d'ampleur (par exemple, à la fois le chauffage, l'isolation et la ventilation) afin d'améliorer significativement le confort et la performance énergétique de mon logement.

Mon programme de travaux :

- ✓ **doit comprendre au moins deux gestes d'isolation :** murs, fenêtres/menuiserie, sols ou toiture ;
- ✓ **doit permettre un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques ;**
- ✓ **ne doit pas intégrer l'installation d'une chaudière à gaz ou le maintien d'un chauffage fonctionnant au fioul.**

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

Mes avantages

Je bénéficie d'une aide plus importante et d'un accompagnement sur mesure par un Accompagnateur Rénov' agréé.

Il intervient sur les volets :

- **Technique** : réalisation de l'audit, conseil aux travaux.
- **Financier** : plan de financement mobilisant les aides nationales, locales et complémentaires (caisses de retraite, etc.).
- **Administratif** : assistance dans la réalisation des démarches pour déposer les aides, sélectionner les devis, etc.



Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un **Accompagnateur Rénov'**.



JE TROUVE L'ESPACE
CONSEIL FRANCE RÉNOV'
LE PLUS PROCHE DE MOI

MES NOTES



Je réalise
une rénovation par geste.
Je ne suis pas éligible à MaPrimeRénov'.
Je suis éligible
aux **certificats d'économies d'énergie (CEE)**.

MON AIDE



Une aide forfaitaire selon les travaux réalisés.
Consultez le montant des forfaits au verso

Les CEE

- ☒ **sont** cumulables avec **les aides locales** des collectivités
- ☐ **ne sont pas** cumulables avec MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur, pour le financement des mêmes travaux

Mes travaux

- **Que je vive en appartement ou en maison individuelle,**
je peux isoler mon logement, changer mon mode
de chauffage ou mon chauffe-eau.

Montants des CEE pour des travaux réalisés de façon individuelle

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Montants approximatifs des CEE ¹
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE	
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	450 €
Chauffe-eau thermodynamique	100 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	2 500 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	5 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	140 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	5 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	150 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	500 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	2 500 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	2 500 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	500 €
ISOLATION THERMIQUE	
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	10 €/m ²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	10 €/m ²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	11 €/m ²
Isolation thermique des toitures terrasses	7,5 €/m ²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	38 €/équipement
AUTRES TRAVAUX	
Ventilation double flux	260 €

Mes contacts

Renseignez-vous auprès d'un ou plusieurs fournisseurs d'énergie et comparez les montants de CEE qu'ils proposent.

¹ Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie.



Je réalise une rénovation d'ampleur avec MaPrimeRénov'.

UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Une aide à hauteur de

10 %

du montant des travaux dans un plafond de :



30 000€ HT
pour un gain
de 2 étiquettes
énergétiques



40 000€ HT
pour un gain
de 3 étiquettes
énergétiques



Un accompagnement sur mesure pris en charge
à **20 %** dans un plafond de **2 000 € TTC**

Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, MaPrimeRénov'

- ☒ est cumuleable avec les **aides locales** des collectivités
- ☒ intègre automatiquement la valorisation des **certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour n'avoir qu'un seul dossier à déposer
- ☒ est cumuleable avec un **PTZ** pour l'achat de ma résidence principale

Je dépose mon dossier sur **maprimerenov.gouv.fr**

Attention : en additionnant l'ensemble des aides que vous percevez pour vos travaux, votre prime ne pourra pas dépasser **50 % du montant TTC de vos travaux.**

Mes travaux

Je réalise une rénovation d'ampleur (par exemple, à la fois le chauffage, l'isolation et la ventilation) afin d'améliorer significativement le confort et la performance énergétique de mon logement.

Mon programme de travaux :

- ✓ doit comprendre au moins deux gestes d'isolation : murs, fenêtres/menuiserie, sols ou toiture ;
- ✓ doit permettre un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques ;
- ✓ ne doit pas intégrer l'installation d'une chaudière à gaz ou le maintien d'un chauffage fonctionnant au fioul.

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

Mes avantages

Je bénéficie d'une aide plus importante et d'un accompagnement sur mesure par un Accompagnateur Rénov' agréé.

Il intervient sur les volets :

- **Technique** : réalisation de l'audit, conseil aux travaux.
- **Financier** : plan de financement mobilisant les aides nationales, locales et complémentaires (caisses de retraite, etc.).
- **Administratif** : assistance dans la réalisation des démarches pour déposer les aides, sélectionner les devis, etc.

Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un **Accompagnateur Rénov'**.



JE TROUVE L'ESPACE
CONSEIL FRANCE RÉNOV'
LE PLUS PROCHE DE MOI

MES NOTES



Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site **france-renov.gouv.fr**



par téléphone
0808 800 700

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches
numériques ou administratives ?

**Les agents France services peuvent vous appuyer
dans votre demande d'aide.**

france-services.gouv.fr

Avril 2025
Conception et réalisation : agence 4aout
Impression : Sprint

